

# Compte-Rendu

## Réunion du GAL Îles et Estuaires Charentais



Salon du Conseil, Le château d'Oléron, le mardi 13 février 2024 (9h30-12h00)



# Liste de présence

Parmi les membres du GAL Îles et Estuaires Charentais étaient présents :

GROUPE D'INTERET 1 : collège public					
Titulaires			Suppléants		
Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	13/02/2024	Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	13/02/2024
FERCHAUD Pascal	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique	Présent	GOUGNON Lyliane	Maire de Saligneaux	Absent
BERNARD-BARTHE Pierre	Adjoint au maire de Saint-Augustin	Présent	MARY Guy	Maire de Chaillevette	Excusé
RIMBAULT Raynald	Conseiller municipal de Royan	Présent	CANOVA Annick	Conseillère communautaire CARA	Absent
GRASSET Alain	Maire de Talmont-sur-Gironde	Présent	CARRE Michèle	Elue communautaire CARA déléguée à l'agriculture, l'ostréiculture et la ruralité	Absent
BOURBIGOT Sébastien	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé	GIREAUD Isabelle	Conseillère déléguée de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé
MAUGAN Claude	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent	PACAUD Lionel	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé
BESSAGUET Bruno	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent	GILARDEAU Jean-Marie	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent
LESAUVAGE Thierry	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Absent	BURNET Alain	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Absent
PARENT Michel	Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Présent	SUEUR Christophe	Vice-Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Absent
BRECHKOFF Thibault	Vice-Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Présent	ROBILLARD Patrice	Vice-Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Absent
BROUHARD Patrice	Président de la communauté de communes du Bassin de Marennes	Excusé	BOMPARD Alain	Vice-Président de la communauté de communes du Bassin de Marennes	Excusé
RABELLE Dominique	Conseillère Départementale	Absent	BRACHET Anne	Conseillère Départementale	Excusé

  

GROUPE D'INTERET 2 : collège privé					
Titulaires			Suppléants		
Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	13/02/2024	Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	13/02/2024
DUPONT Jean-Michel	Vice-Président de l'association Saint-Georges Voiles	Excusé	BROCHON Jean-Pierre	Secrétaire de l'association L'huile pédagogique	Absent
DAUTRICOURT Arnaud	Responsable de production culturelle de la Corderie Royale	Présent	BOURNEL Caroline	Directrice de la Fédération départementale des chasseurs de charente-Maritime	Absent
HERBAUT Emrick	Directeur adjoint de l'Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	Présent	GUENEBault Cécile	Directrice adjointe de l'Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	Absent
MARIOT Emilie	Coordinatrice de l'association Ile d'Oléron Développement Durable Environnement	Excusé	GAUDIN Zachary	Chargé de projets de l'association Ile d'Oléron Développement Durable Environnement	Présent
VINS Jérôme	Directeur du centre socioculturel Georges Brassens de Saint-Sulpice-de-Royan	Présent	RICHY Emmanuel	Membre de l'Association Patrimoine Saint-Seurin d'Uzet - Auberge-Musée du Caviar et de l'Esturgeon	Absent
JANNY Jean-Christophe	Directeur général de l'Association pour le Traitement, l'Accompagnement, les Soins et le Handicap	Présent	VILLAUTREIX François	Directeur général adjoint de l'Association pour le Traitement, l'Accompagnement, les Soins et le Handicap	Absent
BOSSERT Myriam	Directrice de ADCR Services	Présent	PARIS Dalphine	Présidente de ADCR Services	Absent
MARION Dominique	Administrateur de la Fédération régionale d'agriculture biologique de Nouvelle-Aquitaine	Présent	GORICHON Frédéric	Président du groupement d'éleveurs du marais de Brouage	Absent
BENARD Eric	Entrepreneur Ostréicole	Excusé	GACHIGNAT Fabienne	Agricultrice	Absent
QUINDT Philippe	Président de la Coopération agricole d'Approvisionnement et d'Achat en Commun	Excusé	CATHELINEAU Sarah	Directrice de la Coopération agricole d'Approvisionnement et d'Achat en Commun	Présent
CARDINAL Renaud	DG UWL Surfboards	Absent	QUIQUE Remi	Chef de projet UWL Surfboards	Présent
FAYOLLE Jean	Membre du Conseil de Développement Royan Atlantique	Présent	DUJARRIC DE LAGARDE André	Président du Conseil de Développement Royan Atlantique	Présent
METAIS Michel	Secrétaire du Conseil de Développement Rochefort Océan	Excusé	BOUCHER Christophe	Membre du Conseil de Développement Rochefort Océan	Absent
DUFOUR-FRAS Dalphine	Elue de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Présent	DOMBRAY Pauline	Elue de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Absent
THBAUDEAU Fabrice	Elu de la Chambre d'agriculture	Excusé	ARRIGNON Valérie	Elue de la Chambre d'agriculture	Excusé
RENOUF Gilles	Elu de la Chambre du commerce et de l'industrie	Présent	BOSI Alain	Elu de la Chambre du commerce et de l'industrie	Absent

## Les membres associés présents :

- Rémi JUSTINIEN – Elu de la région Nouvelle Aquitaine
- Christine FROUIN - Chargée de mission Fonds européens et Territoires (Région nouvelle-aquitaine)
- Barbara ROUSSEAU – Secrétaire de la sous-préfecture de la Charente Maritime

## L'équipe technique du GAL :

- Xavier PASTEAU – Directeur Politiques contractuelles et ingénierie de projets (CdA Royan Atlantique)
- François AMAND – Chef de service accompagnement et financement de projets (CdA Royan Atlantique)
- Pascale GUIBERT – Responsable du pôle ressources et financement (CdA Rochefort Océan)
- Ines WAEYAERT – Animatrice de proximité (CdA Royan Atlantique)
- Cristelle BOUCHALAISS-COUZON – Animatrice de proximité (CdA Rochefort Océan)
- Florence BOBILLON – Animatrice de proximité (CdC de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes)
- Laura DUPUY – Assistante administrative et financière des fonds Européens (Pôle Marennes Oléron)
- Michaël SPADA – Coordinateur du GAL Îles et Estuaires Charentais (Pôle Marennes Oléron)

## QUORUM

Le double quorum est atteint d'après les règles définies par le règlement intérieur validé en séance le 11/12/2023.

**Règles pour que les décisions puissent être prises valablement**  
 30% minimum des pouvoirs de vote du GAL sont présents  
 50% minimum des membres votants du GAL présents sont des représentants du collège privé

**Réunion du 13/02/2024**  
 Minimum : 9    Votants : 20  
 Minimum : 10    Votants : 12

## ORDRE DU JOUR

---

Sur la base d'un diaporama (annexe 1), les échanges se sont déroulés selon l'ordre du jour suivant :

1. Généralités liées au programme
2. Projets soumis au vote

## GENERALITES LIEES AU PROGRAMME

---

La réunion débute avec un tour de table afin que chacun se présente.

Michael SPADA présente les premières projections de consommation et les chiffres clés à ce jour en suivant la présentation PowerPoint (Cf Annexe 1).

La présentation n'a pas donné suite à des commentaires de la part des membres de GAL.

## PROJETS SOUMIS AU VOTE

---

Un dossier de lecture envoyé préalablement aux membres de GAL contenait une fiche de présentation de projet pour chacune des opérations étudiées en séance.

### MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PROGRAMMATION FONCTIONNELLE, TECHNIQUE ET ARCHITECTURALE DU POLE DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR LE SITE DE L'ANCIEN HOPITAL SAINT CHARLES

---

#### Présentation du projet

Présentation du projet par Angélique OUVRARD (Direction emploi économie et formation – Communauté d'agglomération Rochefort Océan).

**Question :** « Pour avoir une idée de la dimension du projet, pour l'optimisation de la surface, vous parlez de combien de m<sup>2</sup> ? »

**Angélique Ouvrard (porteuse de projet) :** « 14 000 m<sup>2</sup>, avec une opération publique de 8 000 m<sup>2</sup> et une opération privée de 6 000 m<sup>2</sup>, c'est ce qui rend l'opération complexe de par son montage juridique et son financement. »

**Question :** « Vous parlez de m<sup>2</sup> mais combien de personnes pourront être accueillies ? »

**Angélique Ouvrard :** « Entre 1 200 et 1 400 personnes donc gros afflux en centralité qui peut permettre sa dynamisation »

**Question :** « Est-ce que vous connaissez le coût global du projet ? »

**Angélique Ouvrard :** « Non. Selon le montage juridique et l'étendue des travaux à faire, nous ne pouvons pas encore avoir de chiffre consolidé avant plusieurs semaines. »

**Question :** « Vous parlez de la fusion « IXI IFAS » (noms des centres de formation), formations d'infirmier et aide-soignant de La Rochelle et Rochefort, pilotées par le groupe hospitalier du territoire de La Rochelle ? »

**Angélique Ouvrard :** « Exactement »

**Question :** « Avec une augmentation de subvention ? Vous savez ce qui est prévu ? »

**Angélique Ouvrard :** « Aujourd'hui nous avons environ 200 étudiants IFSI/IFAS présents, on passerait à 640, mais la région ne s'est pas engagée sur une subvention à la hausse »

**Question :** « Est-ce qu'on saurait déjà quels types de profil étudiants et/ou professionnels sortiraient de cette école ? »

**Angélique Ouvrard :** « Infirmière et aide-soignant du côté IFSI/IFAS. Avec le Groupe Alternance, ce sont des profils « administratif », « commerce », « vente » et « ressources humaines ». Avec CIPECMA et ACTORIA, il s'agit de profils qui nourrissent les filières industrielles, achats, approvisionnement. On est parfois sûr de la formation professionnelle dans des situations de reconversions. Vous avez aussi la filière ressources humaines pour ACTORIA, c'est ce qui est intéressant, ils s'inscrivent dans une filière de groupe en alternance pour compléter. On a aussi la filière tourisme qui a été évoquée, notamment des BTS, mais tout ça reste en construction. En tout cas, ce qui est intéressant, c'est qu'il y a des études qui vont être menées sur tout le territoire et comme ACTORIA et le Groupe Alternance reste flexibles dans la capacité de nous faire des offres, ils vont pouvoir nous faire des propositions dans quelques mois. »

**Question :** « Je pense que tout le monde autour la table est d'accord avec moi, on a un manque cruel de professionnels de santé, toutes catégories confondues, donc si ça peut être une pépinière de nouveaux actifs sur le territoire, ça serait formidable. »

**Angélique Ouvrard :** « En mars, il va y avoir un atelier qui va être ouvert à toutes les équipes en charge de la santé sur notre agglomération dont L'ARS pour définir les besoins, en termes de radiologie par exemple, avec de nouvelles technologies. L'idée c'est d'avoir des salles modulables qui peuvent permettre de s'adapter aux formations accueillies et des rencontres sont encore prévues avec les différentes universités. »

Angélique OUVRARD et les personnes en conflit d'intérêt (Jean-Marie GILLARDEAU, Bruno BESSAGUET et Claude MAUGAN) sortent de la salle.

### Débat & Vote

Michael SPADA détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

**Pascal Ferchaud :** « Je suis un peu surpris par la faiblesse de la note, je pensais qu'un projet comme celui-là aurait une note plus importante. On est encore dans les balbutiements de la technique, mais voilà, ayant ressenti un côté très positif sur le dossier, je suis assez surpris par la note qui est juste au-dessus de la barrière »

**Michael Spada :** « Là où il y a eu une perte de point c'est notamment sur le caractère décisif de l'aide avec 2,5/5 car la collectivité a certes besoin de subventions pour vivre mais pas d'une aide spécifique sur ce dossier-là. En ce qui concerne la dimension partenariale, elle est un point très fort d'où le 5/5. Le caractère innovant de la formation a été débattu en comité technique, car il y en aurait d'autres ailleurs sur le territoire... Donc dans le doute, le comité technique est parti sur la note basse plutôt que la note haute, c'est comme ça qu'on arrive à cette proposition de note ».

**Michel Parent :** « Moi je partage l'avis de Pascal, c'est la politique du dossier qui est importante. C'est un thème très fort et je trouve que la note est très frustrante. Alors oui, la techno l'emporte sur le politique, et je trouve ça très dommage. »

**Pascal Ferchaud :** « Ça rejoint un peu une remarque générale sur l'image qu'on a de l'Europe qui est déjà déformée par le prisme de la région qui vient rajouter des couches. Si tout le monde rajoute des couches c'est qu'à la fin, on se retrouve avec un système très frustrant et castrateur. J'ai passé toute ma carrière à noter et c'est vrai que 12,5, ce n'est pas une bonne note. »

**Thibaut Breckhoff :** « Du coup M. Spada, pour répondre aux remarques, est-ce qu'on peut rajouter un petit peu plus sur la note, sur la partie innovante ou autre ? Quelle est la marge de manœuvre ? »

**Michael Spada :** « Dans la jurisprudence on propose que si l'élément évalué du projet n'est certes pas reconnu novateur sur l'ensemble du territoire Iles et Estuaires Charentais mais qu'il l'est au moins à l'échelle d'un bassin de vie cohérent, la note est de 3/5 et c'est là où ça a peut-être été sévère mais on préfère partir d'une note sévère et remonter maintenant. Au contraire, lorsque le projet est particulièrement innovant à l'échelle du territoire, la note peut être entre 4 et 5 donc si on considère que ce Pôle n'a aucun précédent sur l'ensemble du territoire iles et estuaires charentais, on peut monter la note. »

**Jean Christophe Janny :** « Peut-être une remarque qui me paraît importante, aujourd'hui, les formations infirmière et aide-soignant ne font pas le plein, me semble-t-il, donc l'objectif d'augmentation peut être intéressant puisque toutes les structures recherchent des candidats diplômés mais malgré tout, nous ne faisons pas le plein aujourd'hui et la problématique qui est associée c'est que les étudiants qui sortent diplômés de l'hôpital de Rochefort notamment ne se retrouvent pas tous sur le marché du travail. Je trouve ça extrêmement intéressant d'avoir un pôle de formation dynamique, innovant, etc... Surtout qu'il traite une friche industrielle qui est une sacrée verrue dans Rochefort mais peut-être qu'il y aura un fort enjeu sur le remplissage des formations. L'autre question qui va être associée est celle des coûts ; le porteur de projet évoquait l'optimisation de l'utilisation des salles, c'est ça qui va être le cœur du sujet, il me semble qu'ils devront être flexibles sur l'utilisation des salles s'ils ne font pas le plein de formations. »

Il a par ailleurs été fait remarquer qu'il ne s'agit que d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Par conséquent, entre ce qu'il se passe aujourd'hui et ce qu'il se passera dans 5 ans au niveau des formations, il est évident que le contexte aura largement évolué. Dans ce sens, les formations ne peuvent pas être un sujet prioritaire maintenant.

**Michael Spada :** « A ce stade Mr Parent, vous pouvez proposer une note de 4 ou 5 sur l'innovation ce qui monterait la note à 14,5 voire 15,5 et le vote va se faire sur une proposition de votre part. Les techniciens avaient fait cette proposition de 13,5 mais vous pouvez proposer les notes de 14,5 ou 15,5 en revoyant à la hausse le caractère innovant du projet. »

Michel PARENT met au vote par boitiers anonymes la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Opportunité de l'opération « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation fonctionnelle, technique et architecturale du Pôle de formation et d'enseignement supérieur sur le site de l'ancien Hôpital Saint Charles » portée par la Communauté d'agglomération Rochefort Océan avec une note de 15/20 (ajout de 1,5 points au critère de l'innovation par rapport à la proposition du comité technique suite au débat).	15	1	1	1	2

## AMENAGEMENT DE LOGEMENTS SAISONNIERS AU GARDEN TENNIS

---

### Présentation du projet

Présentation du projet par Yann MAÎTRE (porteur du projet).

**Question :** « La capacité d'accueil par chambre c'est 2 personnes ? »

**Yann Maître :** « Deux personnes potentielles dans chaque chambre, un maximum de 20 personnes avec un espace commun de plus de 100 m<sup>2</sup>, une cuisine aménagée, une terrasse privative de plus de 100 m<sup>2</sup> avec vue sur mer, les employeurs décident de mettre une ou deux personnes par chambre.

**Question :** « Quand ils sont deux par chambre ça revient à 200€ par chambre c'est ça ? »

**Yann Maître :** « Oui exactement, 400 €, c'est le prix de la chambre au mois. On a fait des travaux de rénovation énergétique qui nous ont permis de passer de tarif jaune à bleu sur l'ensemble du bâtiment ce qui a réduit très fortement notre facture d'électricité. L'idée n'est pas de gagner de l'argent, notre business model repose sur la saisonnalité, on gagne notre vie avec le tourisme, il faut être très clair et transparent là-dessus. Et puis d'un autre côté, on a une mission car on a des AOT ou des délégations de service public donc on a une mission dite de service public. »

**Question :** « Le public n'est pas éligible à la CAF, si ? »

**Yann Maître :** « Je n'en ai aucune idée, tout ce que je peux vous dire c'est qu'on accueille du public en situation défavorisée. Moi j'ai fait deux mandats d'élu premier adjoint et délégué communautaire sur l'île de Ré, il y a des moments où il faut savoir rendre à la collectivité ce qu'elle nous met à disposition. Pour ceux qui connaissent le Garden de Royan, c'est quand même un endroit emblématique du tennis. A nous aussi de rendre à la collectivité ce qu'elle peut nous apporter, on estime qu'avoir ces logements, c'est un juste retour. »

**François Amand :** « Une précision sur le plan de financement qui est proposé ici, on est sur une opération globale qui est phasée. Pour la première phase, le montant global des travaux est prévu à 450 000€ HT, c'est ce qu'il estime aujourd'hui. Ce qu'on vous a présenté ici, ce sont les postes de dépenses qu'on envisage de faire co-financer par l'Europe donc les montants d'intervention sont importants mais sur la globalité, le taux d'intervention FEDER est d'environ 30%. »

Yann MAÎTRE et la personne en conflit d'intérêt (Raynald RIMBAULT) sortent de la salle.

### Débat & Vote

Michael SPADA détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

**Michel Parent :** « Est-ce qu'on débat sur la notation ou est-ce qu'on considère que ce qui est proposé par les techniciens, 15,5 est quelque chose de raisonnable ? »

**François Amand :** « Pour nous, c'est le conventionnement avec la mission locale qui a été le déclencheur. On n'est pas là pour voir arriver des porteurs privés pour refaire un logement, l'idée c'est d'initier un modèle avec la mission locale, c'est le partenariat qui est valorisé dans ce projet ».

**Thibaut Brechkoff :** « Ceci étant dit, le modèle ne pourra pas se répéter beaucoup de fois en vue de l'enveloppe des fonds européens et du financement envisagé »

**François Amand :** « Non mais le modèle de partenariat entre un privé et la mission locale, ça, ça peut se dupliquer sur le territoire. La mission locale est à la recherche de logements, ils assoient un modèle à travers ce projet là et puis 10 logements, c'est assez significatif. »

**Membre de GAL :** « Vous avez barré la dimension environnementale ? »

**Michael Spada** : « Oui, c'est un critère qui n'est pas appliqué ici. On active ce critère quand la nature des dépenses peut avoir un impact sur l'environnement (positif ou négatif). Ici par exemple, l'isolation du bâtiment est portée par la commune de Royan et non le porteur de projet »

**Membre du GAL** : « Après c'est bien situé entre les restaurants, le front de mer, Royan. Il y a peut-être quand même la dimension des salariés qui ne prennent pas la voiture, les émissions de carbone... »

**Michael Spada** : « On propose de s'intéresser au projet et non pas aux effets induits parce que si on fait ça on trouve toujours de quoi bien noter »

**Michel Parent** : « La note est un peu excessive car avec la crise du logement, des projets comme ça, on va en voir arriver 50 mais tant mieux ! »

**Thibaut Brechkoff** : « On a peut-être des informations que nous n'avons pas mais ça c'est un projet immobilier typiquement, il n'y a rien d'innovant. On pourrait chercher de l'innovation sur l'accompagnement social, par exemple, sur d'autres projets ou d'autres territoires il y a de l'accompagnement pour gérer son budget personnel ou pour des activités... »

**François Amand** : « Je pense qu'une partie des publics qui sont dirigés vers ces logements sont également des publics qui sont accompagnés à l'année par la mission locale sur le chainage de l'emploi. »

**Thibaut Brechkoff** : « Non mais là ce sont des logements saisonniers, ce ne sont pas des logements qui ont vocation à la réinsertion professionnelle ou autre. »

**François Amand** : « Je n'ai pas l'information mais je présume qu'ils sont suivis à l'année »

**Pascal Ferchaud** : « Il me semble que dans l'intérêt collectif ce projet est moins intéressant que le précédent, ça aurait mérité peut-être une note en dessous de 15. »

**Michael Spada** : « Le GAL n'a pas adopté de critère « intérêt collectif » stricto sensu pour l'évaluation des projets. En effet, on peut se retrouver à avoir des projets à petite, voire très petite, échelle qui sont intéressants et innovants et qu'on ne pourra pas garder parce que, ils auront un intérêt collectif plus réduit. Dans la construction des outils de sélection, il a été proposé de ne pas en faire un élément central pour ne pas exclure d'office les petits projets que nous avons souvent du mal à soutenir. »

Michel PARENT met au vote par boitiers anonymes la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Opportunité de l'opération « Aménagement de logements saisonniers au Garden Tennis » portée par le Garden Tennis de Royan avec une note de 15,5/20 conformément à la proposition du comité technique suite au débat.	15	1	2	1	1

## REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR OPTIMISER L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES ESPACES ET EQUIPEMENTS ECONOMIQUES

---

### Présentation du projet

Présentation du projet par François TISSOT ROSSET (service développement économique – Communauté de communes de l'île d'Oléron)

**Question :** « On avait échangé en Comité technique la dernière fois concernant les outils juridiques, à propos des baux à construire et de la question du financement... »

**François Tissot Rosset :** « La proposition du service de développement économique, c'est d'établir une cartographie, de faire des zonages sur lesquels on va proposer du bail à construire. Il ne sera pas mis en place partout. Tout ça reste à construire (peut-être, sur les terrains qui sont les plus sollicités). Il y a un vrai travail de formation des banquiers à réaliser car effectivement, les banquiers de notre territoire ne connaissent pas cet outil. Pour autant, il y a des territoires, je pense notamment au secteur de Chambéry, où ils ont totalement généralisé ce type d'outils. Il y a un travail de pédagogie à mettre en place, on en a bien conscience. »

François TISSOT ROSSET, les personnes en conflit d'intérêt (Thibault BRECHKOFF et Michel PARENT) sortent de la salle et Monsieur Dominique MARION, Vice-président, prend le relais pour le débat et le vote.

### Débat & Vote

Michael SPADA détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

**Rémi Quique :** « Il y a un décalage entre le plan de financement que nous avons reçu et celui qui est affiché »

**Michael Spada :** « Ça va se caler à l'instruction, il est techniquement possible de demander 4 000 € de plus dans les fonds européens mais maintenant que c'est déposé, ça va être sur la base des dossiers de pré-demande. »

**Jean Fayolle :** « La demande est sur combien alors ? »

**Michael Spada :** « Le montant envisagé est de 16 000€, le premier document a été fait avant la validation de la participation de la région qui participe à hauteur de 16 000€ également, d'où la baisse du montant sollicité »

Dominique MARION anime le débat sur la note. Une augmentation de la note du caractère innovant semble faire consensus. En effet, il est acté que le projet n'est certes pas novateur sur l'ensemble du territoire mais qu'il l'est à l'échelle d'un bassin de vie cohérent. Cette analyse équivaut à 3/5 dans la proposition de jurisprudence. Toutefois, après le débat, M. Marion souhaite proposer de monter à 3,5/5 car le bassin de vie concerné s'étant à l'échelle de tout le l'EPCI.

Dominique MARION met au vote par boitiers anonymes la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Opportunité de l'opération « Réalisation d'une étude de faisabilité pour optimiser l'aménagement et la gestion des espaces et équipements économiques porté par la communauté » portée par la communauté de communes de l'île d'Oléron avec une note de 13/20 (ajout de 0,5 point au critère de l'innovation par rapport à la proposition du comité technique suite au débat)	17	1	0	0	2

## INSTALLATION D'UNE CABINE DE TELEMEDECINE

### Présentation du projet

Ines WAEYAERT présente le projet car le porteur de projet n'est pas présent.

Aucune question n'est posée.

Aucune personne présente n'est en conflit d'intérêt.

### Débat & Vote

Michael SPADA détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

Il n'y a pas d'intervention sur la notation.

Michel PARENT met au vote par boitiers anonymes la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Opportunité de l'opération « Installation d'une cabine de télémédecine » portée par la SELARL pharmacie des minotiers avec une note de 18,5/25 conformément à la proposition du comité technique suite au débat	20	0	0	0	0

## COORDINATION DE LA DEMARCHE DE VALORISATION ET PRESERVATION DU MARAIS DE LA SEUDRE

### Présentation du projet

Michael SPADA présente brièvement le projet car le porteur de projet n'est pas présent.

Aucune question n'est posée.

Les personnes en conflit d'intérêt (Pascal FERCHAUD, Pierre BERNARD-BARTHE, Raynald RIMBAULT, Alain GRASSET et Zachary GAUDIN) sortent de la salle.

### Débat & Vote

Michael SPADA détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

**Jean Fayolle :** « Je voulais savoir à combien s'accumulait le nombre d'emplois, je trouve que le montant annoncé pour la coordination est élevé ? »

**Michael Spada :** « 1ETP, et il y a la possibilité de rajouter 15% de frais de structure également, on doit être autour d'un 50 000 annuel chargé + 15% de frais de structure »

**Jean Fayolle :** « D'accord, parce que là on a un salaire brut à 160 000 € »

**Michael Spada :** « C'est pour 3 ans, excusez-moi mais chaque poste a été soumis pour une période de 3 ans. »

Michel PARENT met au vote par boitiers anonymes la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Opportunité de l'opération « Coordination de la démarche de valorisation et préservation du marais salé de la Seudre » portée par la Communauté de communes du Bassin de Marennes avec une note de 14,5/20 conformément à la proposition du comité technique suite au débat.	15	0	0	0	5

## CHEFFE DE PROJET GRAND SITE MARAIS DE BROUAGE

---

### Présentation du projet

Michael SPADA présente brièvement le projet car le porteur de projet n'est pas présent.

Aucune question n'est posée.

Les personnes en conflit d'intérêt (Jean-Marie GILLARDEAU, Bruno BESSAGUET, Claude MAUGAN et Zachary GAUDIN) sortent de la salle.

### Débat & Vote

Michael SPADA détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

Il n'y a pas d'intervention sur la notation.

Michel PARENT met au vote par boîtiers anonymes la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Opportunité de l'opération « Cheffe de projet grand site marais de Brouage » porté par la Communauté d'agglomération Rochefort Océan avec une note de 14,5/20 conformément à la proposition du comité technique suite au débat.	14	0	0	2	4

## CREATION D'UN ESPACE MIXTE DE RENFORCEMENT DE SERVICES PUBLICS ET D'HEBERGEMENT D'ENTREPRISE

---

### Présentation du projet

Présentation du projet par Alain Bompard (Vice-président – Communauté de communes du bassin de Marennes)

Aucune question n'est posée.

Alain Bompard sort de la salle pour procéder au débat puis au vote.

### Débat & Vote

Michael SPADA détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

**Michael Spada :** « On parle d'une note sur 30 car il y a une dimension environnementale (rénovation de bâtiment). La note proposée par le comité technique est de 20/30 avec la jurisprudence qui a revu la note à 18,5. La baisse de points viendrait de la dimension innovante qui a été revue à 0. Par contre, la dimension partenariale, pour voir au quotidien les activités de la MIS, sa reconnaissance au niveau départemental et la volonté d'accroître encore les partenariats en ouvrant de nouveaux espaces à fait opter pour la note maximale. Pour le caractère structurant aussi, un élément central à l'échelle de toute la CCBM. Enfin la dimension environnementale, la proposition de la jurisprudence est de proposer 5/10 si on respecte les

aspects règlementaires dans la réhabilitation des bâtiments et on propose d'ajouter des points si on arrive à identifier des éléments d'engagement supplémentaires, au-delà du règlementaire. Là on n'a pas d'élément sur des panneaux photovoltaïques ou autre pour dépasser les engagement minimum nécessaires donc on reste prudent mais il a été clairement établi que la communauté de communes allait travailler sur la deperméabilisation et la végétalisation des alentours. On est alors sur un 6/10 (réhabilitations se calant sur la norme + effort pour les abords) »

Michel Parent met au vote par boitiers anonymes la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Opportunité de l'opération « Création d'un espace mixte de renforcement de services publics et d'hébergement d'entreprise » portée par la communauté de communes du bassin de Marennes avec une note de 18,5/30 conformément à la proposition du comité technique suite au débat.	19	1	0	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

Le 20 mars 2024 à Marennes-Hiers-Brouage,

Président du PFC Marennes Oléron

Michel PARENT  
Pôle  
Marennes  
Oléron